



AURILLAC, le 23/06/2010

Compte rendu CTPD du 23/06/2010 de L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

Représentants de l'Administration :

MME Christiane MARECHAL
M. Philippe ORLIANGES
M. Vincent DESTAING
MLE. Catherine MANGAS
M. Bernard BESSON

Représentants des personnels :

MME Catherine ARNAUD - SNUI.
M. Laurent BRUEL - SNUI.
M. Patrick CHARRADE - SNUI.
Mme Claire LASSERRE - SNADGI - CGT.
M. Dominique BRILLANT - SNADGI - CGT.

Participent à la séance, sans voix délibératives :

MME Annabelle LAROUSSINIE - SNUI (suppléante).
MME Josiane AUTHEMAYOU - SNADGI-CGT(suppléante).
MME FRIAA Sylvie - SNADGI-CGT (expert).
M. Yves GUILLAUME (conciliateur et délégué à la formation professionnelle).

MLE Martine-Delphine BONNET et le SNADGI-CGT assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint.

Le SNUI lit une déclaration liminaire.
Le SNADGI - CGT lit une déclaration liminaire.

MME MARECHAL répond que la réception du public est de plus en plus difficile mais qu'il y a toujours cette volonté de rendre service à l'utilisateur. La réception augmente partout, l'offre appelle la demande et globalement la campagne IR dans le CANTAL s'est déroulée de façon satisfaisante.
Concernant les applications du SIE, TOSCANE et GESPRO, elles connaissent un démarrage difficile comme AGORA au début, mais cela devrait s'améliorer par la suite.

1/ Approbation du procès-verbal du CTPD du 2 mars 2010 :

approuvé à l'unanimité.

2/ Le rapport d'activité de l'année 2009 :

M. DESTAING présente le rapport d'activité de l'année 2009 de la DSF du Cantal.

Le nombre d'emplois implantés ressort au TSM (tableau des services et des moyens) à **146 agents** en 2009 (153 en 2008, 158 en 2007, 169 en 2006) réparti ainsi 35 **A**, 56 **B** et 53 **C** plus deux postes du domaine à disposition de la CP depuis 2007.

Commentaire :

*A force de supprimer des postes C, ceux-ci sont maintenant moins nombreux que la catégorie B.
Les postes d'encadrement ne subissent aucune diminution.*

La moyenne d'âge des agents est de 50 ans et 8 mois.
38% des agents ont 55 ans et plus, 26,7 % des agents ont 50 ans et plus, 16,6% des agents ont moins de 40 ans.

On observe l'arrivée de trois A+, d'un A et de trois B et le départ de 4 A+ et de trois B.
Le parc informatique comprend 199 PC fixes et 26 portables qui équipent les IP, les géomètres et les vérificateurs. Le nombre des imprimantes laser est de 99. Les imprimantes jet d'encre ne sont plus renouvelées depuis plusieurs années. Les écrans sont au nombre de 201 au 31/12/2009.

Dans le rapport d'activité, une partie concerne le dialogue social et nous faisons remarquer un nombre important de réunions de l'encadrement où des moyens sont utilisés (repas au restaurant avec un bon menu), moyens qui auraient pu être également mis au profit des agents pour assurer leurs missions.

M DESTAING répond que ces réunions sont obligatoires afin que nos 2 administrations se connaissent mieux !!!!

M. DESTAING commente ensuite toute une série de chiffres concernant les principales données sur le fonctionnement des services.

A noter une baisse du nombre d'articles imposables 28 296 en 2009 (34 360 en 2008), baisse également du montant de l'impôt 69 150 989 en 2009 (78 586 734 en 2008).

A remarquer aussi une augmentation du montant des rappels de CSP 1 624 005 en 2009 pour 1 421 articles redressées (1 562 142 en 2008). *Pas de quoi se plaindre finalement ! !*

Les élus de l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires tiennent à la disposition des collègues qui le souhaitent tous les éléments de ces données statistiques. Il n'est pas possible de reproduire dans le présent compte rendu toutes ces indications chiffrées sur le fonctionnement des services.

3/ Le bilan de la campagne IR :

M. DESTAING poursuit avec le descriptif du bilan de la campagne IR 2009.

Les représentants SNUI-SUD demandent comment la réception s'est déroulée et a été ressentie dans les Trésoreries.

Mme Maréchal répond que c'est à Maurs et Massiac qu'il y a le plus de réception et que les renseignements demandés étaient très simples.

Les représentants SNUI-SUD tiennent à indiquer que le gestionnaire de file d'attente à Mauriac ne servira qu'un mois par an pendant la campagne IR. Le reste de l'année il est inutile. A 17/18000 € l'unité, l'acquisition d'un tel outil est-il nécessaire pour les petits sites ? L'administration gaspille des sommes pour des équipements superflus mais rechigne à fournir des matériels de base (photocopieurs, imprimantes) au motif de ratio !!

Les représentants SNUI-SUD font état de la bagarre entre deux contribuables le vendredi 28 mai vers 15h au SIP d'Aurillac et soulignent le comportement exemplaire de deux collègues ayant mis fin à l'altercation en séparant les protagonistes. La Police est arrivée après le déroulement des faits.

Mme MARECHAL dit que les agents ont bien fait de faire appel à la Police.

A noter le peu de réaction et de commentaire de la hiérarchie sur cet incident grave ayant entaché l'image de l'administration qui est responsable de la sécurité des visiteurs dans ses propres locaux.

Les représentants SNUI-SUD demandent à ce que les contribuables restent le moins de temps possible dans les halls d'accueil afin d'éviter de l'énerverment dû à une réception massive et beaucoup trop longue. Les moyens en personnel ne sont pas suffisants pour l'accueil rapide du public.

Ils indiquent également que les chefs de service privilégient la saisie des 2042 au détriment de l'accueil physique. Le temps d'attente avant de rencontrer un agent des Impôts a pu atteindre 1h 30 lors de certains pics d'affluence.

Mme MARECHAL répond que c'est le problème des chefs de service.

Les représentants SNUI-SUD indiquent que les usagers sont de plus en plus agressifs et demandent ce qui se passerait si c'est un agent qui se faisait agresser.

Mme MARECHAL dit que l'agent doit *se barrer* et porter plainte.

M. DESTAING rajoute que des procédures sont prévues en matière de défense des agents.

M DESTAING informe que l'émission accélérée suit son cours normalement et indique qu'il y a 9 % de télédéclarations supplémentaires.

Les élus de l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires précisent qu'il y a 7 auxiliaires qui participent à la saisie . Le recours aux auxiliaires pour la saisie est la conséquence des suppressions massives de postes .

Le SNADGI-CGT aborde le sujet du contrôle des déclarations de revenus des agents et demande que les règles soient rappelées.

Mme MARECHAL et M. DESTAING précisent qu'un tiers des agents sont contrôlés tous les ans tant au niveau des obligations déclaratives que du paiement des impôts et que les chefs de service reçoivent la liste de tous les agents à contrôler.

Les représentants SNUI-SUD rajoutent que tous les collègues doivent être traités de la même manière et avec les mêmes droits et garanties que les contribuables pas plus pas moins.

Mme MARECHAL ajoute qu'en cas d'erreur ou d'omission par un agent, celui ci soit prévenu à l'amiable.

4/ Le bilan 2009 de l'activité du conciliateur :

M. GUILLAUME dresse le bilan de son activité de conciliateur fiscal départemental.

113 demandes sont reçues par le conciliateur contre 89 en 2008. Le nombre de demandes restent donc quasiment constantes. Les décisions prises sont conformes à 98 % à la proposition du service.

Les représentants SNUI-SUD demandent pour les autres départements le volume d'affaires.

M. ORLIANGES répond que pour la CORREZE, il y a environ 300 demandes.

La parité administrative indique que pour l'ALLIER, on recense entre 400 et 500 demandes.

5/ Le plan de formation 2010 – 2011 :

M. GUILLAUME présente le plan local de formation de l'année à venir.

M GUILLAUME précise que beaucoup d'actions de formations ont été organisées en local au cours de l'année 2009.

6/ Horaires variables SIP AURILLAC et SAINT FLOUR :

La consultation des personnels a eu lieu à AURILLAC en janvier et à SAINT FLOUR en avril. Cette consultation a abouti au maintien de la situation antérieure.

7/ Installation du Pôle de recouvrement spécialisé (complément d'information) :

Le PRS ne s'installera pas au troisième étage de la cité administrative mais au rez de chaussée dans les bureaux occupés actuellement par le service de l'enregistrement.

Le PRS doit prendre en charge les créances supérieures à 5 000 € venant de l'ex CP mais actuellement il n'y a pas.

Mme MARECHAL précise qu'il s'agit d'un critère national et qu'il n'est pas possible de baisser le seuil de 5 000 € afin de l'adapter à notre contexte local, les charges du PRS seront celles de l'ancien pôle de recouvrement forcé de l'ex DGI.

8/ Questions diverses :

Les élus de l'Union SNUI Sud Trésor Solidaires demandent à quel date les travaux de la porte d'entrée à Saint Flour : Ils seront terminés en septembre octobre 2010.

La DLU dans le Cantal sera mise en place en 2011.

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires demande s'il est possible de fermer le standard au SIP d'AURILLAC à 16h car n'étant plus commun aux autres administrations.

Mme MARECHAL ne s'y oppose pas, et précise qu'un local devra être trouvé pour son installation définitive, ce dernier ne devant pas être laissé derrière la banque d'accueil.

Enfin l'autocom, problème récurrent devrait être opérationnel à la rentrée de septembre au SIP d'AURILLAC.

La Présidente du Comité Technique Paritaire Départemental lève la séance à 16h30.

Les élus représentants du SNUI profitent de ce compte rendu pour souhaiter de bonnes vacances à tous les collègues.



Madame la Présidente,

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires du Cantal tiennent à dénoncer avec vigueur la volonté du gouvernement actuel de considérer les fonctionnaires comme les boucs émissaires de la crise.

Une grande partie de la réforme sur les retraites sera supportée par les fonctionnaires qui verront leurs salaires diminués du fait de l'augmentation des cotisations.

Nous vous rappelons le fort taux de grévistes de la journée du 27 mai aboutissant à la fermeture au public des sites d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac.

Nous appelons tous les agents du Cantal à participer à la grève et à la manifestation du 24 juin 2010.

Les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires du Cantal soulignent aussi les conditions déplorables de réception : trop de contribuables à recevoir et peu d'agents pour les recevoir.

La conséquence directe est la dégradation au quotidien des conditions de travail des agents de la DGFIP.

Les agents attendent, au-delà des orientations affichées par la Direction Générale, notamment dans le DOS de réelles avancées, que ce soit en matière :

- **d'évolution des carrières,**
- **de règles de gestion, d'emplois**
- **de revalorisation indemnitaire,**
- **d'amélioration des conditions de travail.**